

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2024

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie, adjoint – BENARRA Alain – KOLOPP Frédéric – MISCHLER Sébastien – NEUROHR Loïc - SINTEFF Jacky

Membres absents excusés : BERG Pierre Gabriel (pouvoir donné à Patrick SINTEFF) – WALTER Denis (pouvoir donné à Jean-Marie BOUR)

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 19 décembre 2024, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte – Rendu de la Séance**

### **AVENANT BUREAU D'ETUDE BEREST**

N° 57506-2024-08/01

Le maire expose au conseil municipal, que dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Principale, le bureau d'étude BEREST de Phalsbourg, demande la révision du montant de la maîtrise d'œuvre, en effet le bureau d'étude a répondu sur un montant des travaux initial de 315 000 € et l'étude retenue par la commune s'élève à 550 144 €.

Le montant HT de l'avenant n°2 est de 10 227,51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°2 à intervenir.

Texte adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION RENUMERATION AGENT D'ENTRETIEN TECHNIQUE**

N° 57506-2024-08/02

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent d'entretien, pour épauler et pour renforcer l'équipe municipale, et ce aux fins d'entretien les espaces verts et de l'embellissement de la commune, qu'il y a lieu et nécessité de procéder à la modification des statuts liés à la rémunération suite à la délibération initiale prise le 5 novembre n°57506-2024-07/04, à savoir :

Que pour l'exécution du nouveau contrat, l'agent engagé sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent d'entretien technique territorial appartenant à la catégorie C, indice brut 367, indice majoré 366 en application des articles L.711-1 à L.711-2, L.714-1 à L.714-2 du Code Général de la fonction publique, à raison de 5 heures par semaine, soit : 5/35<sup>ème</sup>.

La rémunération sera versée chaque mois après service fait, par virement sur le compte bancaire de l'agent territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification et autorise le maire à signer le contrat à intervenir au profit de l'agent d'entretien technique.

Texte adopté l'unanimité.

### **DECISION PARTICIPATION COMMUNE SPS ET CT SOCOTEC**

N° 57506-2024-08/03

Le maire expose au conseil municipal, que dans le cadre des travaux de rénovation interne du temple, la société SOCOTEC de METZ a été désigné d'une part, pour la gestion du contrôle de la sécurité des travaux du chantier durant la période des travaux pour un montant HT de 80 000 €, et d'autre part, pour la rédaction du cahier des charges de mise aux normes légales du Temple, au montant HT de 2695,75 €

Le maire sensibilise les membres du conseil municipal, qu'il s'agit là de documents officiels rédigés et établis pour la commune de Niederstinzeln, qu'il a signé engageant ainsi la responsabilité civile et pénale de la municipalité, et qu'il y a lieu d'en tenir compte.

Le maire propose donc au conseil municipal que le montant de la somme globale, à savoir : 2 695,75 € qui regroupe ces deux missions techniques, soit répartis à hauteur de 50 % entre la commune et la Paroisse protestante. Il ouvre les débats.

A noter qu'une première délibération avait été repoussée sur cette décision en raison des abstentions et des contres votés le 17 juin 2024

En conséquence, après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge la moitié de la facture de SOCOTEC soit 1 347,88 €

Texte adopté par 1 voix contre, 1 abstention et 7 pour.

## FIXATION DU PRIX DE VENTE TERRAIN GEORGES IMBERT

N° 57506-2024-08/04

Le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la mise en vente publique du terrain municipal sis au 12, rue Georges Imbert, d'une surface de 4,80 ares, dont les obligations techniques qui s'imposent en pareil cas à la commune, avec la recherche et signalisation des bornes de limites de propriété et l'étude du sol avec des prélèvements, ont été faites, à savoir :

Le 28 novembre 24, la société de géomètre LAMBERT de Sarrebourg, a procédé à l'identification des limites de la propriété des deux parcelles 44 et 45, avec la mise en place de 13 nouvelles bornes (jaunes) implantés dans le sol, pour un montant de 991,80 €.

Le 29 novembre 24, la société CEDI de Phalsbourg a procédé à la vérification des qualités du sol et sous-sol, avec des prélèvements sur 1,00 et 3,0 mètres de profondeur, pour déterminer la nature et la qualité du sol permettant ainsi d'ériger une construction immobilière, pour un montant de 1 080 €.

En conséquence, compte tenu de la prise en compte des dépenses liées aux obligations techniques imputées à la commune, le maire propose au conseil municipal de déterminer et définir le prix de vente du terrain municipal au montant de 19 500 €.

Un appel d'offre publique sera rédigé et l'information sera transmise publiquement par voie de presse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le prix de vente du terrain municipal au prix de 19 500 €.
- rappelle l'engagement de l'acheteur, qui est de produire un dossier de projet de permis de construire d'une maison à usage d'habitation, dans un délai de deux ans, à compter de la signature de l'acte notarial.
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives et notariales, pour réaliser cette vente.

Texte adopté à l'unanimité.

## DIVERS

N° 57506-2024-08/05

- **Le dossier de l'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale** : Dans le cadre du projet, sommes en attente de décision d'obtention de subvention de la Région Grand Est (4 dossiers en cours) et 1 dossier au Département. (décision mi-janvier 25) Prévision février 2025, lancement de l'appel d'offres aux entreprises avec volonté de déclencher les travaux en mai / juin 25.

- **Réunion du conseil d'école du nouveau RPI** : La 1<sup>er</sup> réunion du nouveau regroupement scolaires des écoles primaires de Berthelming – Fénétrange – Niederstinzeln et Romelfing s'est tenu le 7/11 avec la participation du maire et de Frédéric. Le vote pour le rattachement de Fénétrange a été reporté au 13/11, qui a permis le rattachement de Fénétrange de 5 voix pour et 4 contre. Une nette opposition des parents d'élèves de Berthelming s'est fait entendre. A suivre.

- **L'Assainissement** : Après vérifications des services techniques de la CCSMS, l'eau provenant du sous-sol à proximité de la station de pompage près du pont de la Sarre ne provient ni de la station de pompage ni des canalisations d'eau potable. Il est probable qu'elle provienne d'une source souterraine. Affaire à suivre.

- **Le Fleurissement de la commune 2025** : Nécessité et prévision de remplacer des bacs en terre défectueux lors de la saison 2025. A noter la création de nouveaux massifs fleuris de vivaces au sol en 2025, lors des travaux d'aménagements de la rue Principale.

- **L'Etat de Catastrophe Naturelle** : Après obtention de l'état de catastrophe naturelle, la déclaration des dégâts a été effectuée auprès des assurances. Réception du devis des réparations du mur arrière de soutènement de la mairie au montant TTC de 21 186 €, de l'Ent KARCHER, qui a été envoyé aussitôt à l'assurance multi risques de la commune, la CIADE. Sommes en attente d'expertise et d'autorisation de réparations.

- **L'Album des Séniors** : A ce jour, 35 séniors ont été pris en photos par le photographe et conseiller, Sébastien aux fins du projet de création de l'album séniors, qui sera inséré dans le bulletin annuel 2024, pour mettre en valeur et rendre hommage à nos anciens du village.

- **L'Atelier Municipal** : A noter l'achat de divers matériels et outils de jardin pour la municipalité.

- **La Sécurité Routière** : Au cours semaine 49, installation aux abords de l'abri de bus des deux personnages auto réfléchissant en aluminium composite recto verso, pour la sécurisation optimum de l'arrêt du bus avec marquage au sol. A noter que deux autres panneaux seront commandés et installés ultérieurement. Sommes en attente de la perception des habitants et enfants.

- **Les Lampadaires** : Les 4 lampadaires du centre du village ont été rénovés en peinture mauve par l'Ent locale UNTEREINER Marc. Nécessité d'une seconde couche de peinture.
- **Panneau Pocket** : Le maire réincite les membres du conseil municipal, à télécharger le site de Panneau Pocket sur leur téléphone, pour réceptionner les messages d'alertes météo et d'informations diverses envoyées par la mairie. Directives DCRIM et Plan de sauvetage.
- **Les décorations et sapins de Noël 2024** : samedi 30/11, mise en place des 5 sapins de Noël + décorations aériennes par une équipe du conseil municipal. A l'issue un repas a été pris ensemble.
- **La Cérémonie du 8 Mai 2025** : Dans le cadre du regroupement des communes lors des cérémonies commémoratives, qui regroupe ainsi 10 communes dont certaines venant d'Alsace Bossue, le maire a accepté d'organiser la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre 39/45 avec l'inauguration du projet du monument aux morts, et participation de la fanfare de Bénestroff (les Métronomes), manifestation qui se déroulera à 16 heures 30.
- **Les Nichoirs d'oiseaux** : Le 16/11, réception auprès du Crédit Mutuel des 20 Nichoirs d'oiseaux, permettant d'accueillir des oiseaux tels que mésanges charbonnières et autres sitelles, pour lutter contre les chenilles processionnaires du chêne et du pin. Ces niches seront réparties et accrochés aux arbres d'ornements de part et d'autre du village. A noter qu'un article de presse avec photo dans le RL est en prévision de rédaction du maire. L'installation des nichoirs se fera durant les fêtes.
- **Projet de création d'une manifestation** : Le maire propose l'idée d'organiser un vide grenier dans la rue du Coin et la rue du Moulin, durant le printemps ou été 2025 avec une association. Prévision mi-janvier d'une réunion avec les associations
- **La Commémoration du 11 novembre 2024** : Un dépôt de gerbe sommaire a été effectué au Monument aux Morts. Puis participation du maire et de l'adjoint à la cérémonie de la Commémoration de l'Armistice de regroupement des communes, qui s'est déroulée le 11/11 à 16H30 à Fénétrange.
- **Le Congrès National des maires à Paris** : Participation du maire au congrès nationale des maires de France du 20 au 21 Novembre 2024. C'est un passage annuel essentiel, qui permet au maire de prendre contact avec des élus et des entreprises de toutes natures et venus de tous horizons, pour mettre en lumière notre commune.
- **Les Chemins d'Exploitation de la commune** : L'entretien des haies et des chemins d'exploitation, situés chemin de Postroff, rue de l'Etang, la déchetterie et le chemin menant au Schirmeck a été fait par l'entreprise ROTH de ESCHWILLER durant la semaine 50 en la présence constante du maire sur le terrain.
- **Les Déchets Sauvages** : Depuis quelques temps, les déchets sauvages affluent dans les haies en bord de départementale de part et d'autre à l'entrée de la commune. En outre, des déchets divers sont également jetés sur le bord de route et dans le fossé de la RD 43 E à l'entrée du village en venant de Sarre Union. Il s'agit apparemment toujours de la même manière d'opérer, qui fait qu'il s'agit là de la même personne. Le maire sensibilise les conseillers, pour prendre des contacts auprès des habitants, pour identifier l'auteur des faits, qui fera l'objet d'une procédure judiciaire. Deux cas concrets ont fait l'objet d'une procédure établis par le maire.

**En fin de séance,  
Le maire a remercié les conseillers municipaux  
De leur implication tout au long de l'année écoulée,  
En leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'années.**

Fin de séance à 22 h 30.

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 19 décembre 2024

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 19 décembre 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzel, le 19 décembre 2024

Le Maire  
Patrick SINTEFF